

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CFPPA de Bonnefont

2022 - 2023



Organisme de formation

Les conditions générales de vente CGV suivantes régissent les relations contractuelles entre le CFPPA de Bonnefont dont le siège est à Route de Bonnefont, 43100 Fontannes, immatriculé sous le numéro de SIRET 194301123 00015 et ses clients lors de la mise en œuvre de prestations de formation. Le CFPPA est déclaré comme organisme de formation sous le numéro d'activité de formation 8343P000643 ;

Inscription

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier complet accompagné de l'intégralité du prix de la formation. Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants avant le début la formation, précisant les horaires et le lieu du stage.

Prix et conditions de règlement

Les prix sont NET DE TAXE, notre organisme n'étant pas assujéti à la TVA. Ils couvrent les frais de stage et d'évaluation ainsi que les documents supports pédagogiques remis aux stagiaires. Le règlement est à effectuer à l'inscription (*), comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable.

(* *Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent " après service fait "*. En cas de paiement effectué par un OPCO (*opérateurs de compétences*), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au CFPPA au premier jour de la formation, le CFPPA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Annulation de votre part

Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à l'adresse suivante CFPPA Brioude-Bonnefont 43 100 FONTANNES ou par mail : cfppa.bonnefont@educagri.fr

L'annulation de la formation donne lieu à un remboursement si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation de la part du centre de formation

En cas d'annulation du stage pour quelque cause que ce soit (*comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques*) la formation commandée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement, ni pénalité due au Client. Une autre date de session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Evaluation et attestation

Certaines formations prévoient une épreuve de connaissances et de compétences, sous forme de QCM et d'épreuves pratiques, à la fin de formation (*oralement, par écrit et sous forme de travaux pratiques*). Les résultats des évaluations réalisées seront communiqués au stagiaire dans le mois qui suit l'évaluation.

L'assurance et la responsabilité

En cas de non application des règles de sécurité par le stagiaire ou candidat, mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres, le CFPPA se réserve le droit d'exclure celui-ci. Dans ce cas la facturation reste maintenue.

Propriété intellectuelle

Les documents et supports remis au stagiaire pour les besoins de la formation sont la propriété du CFPPA. Le stagiaire a l'interdiction de reproduire, adapter, modifier, traduire, commercialiser ou diffuser tout ou partie des documents et supports remis.

Données personnelles

Le CFPPA n'utilise pas les données personnelles à des fins commerciales. Celles-ci sont conservées afin de justifier de la prestation si besoin.